

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 22

N° ordre  
21-56

N° ordre dans la séance :  
DE-09092021-11

Date de la convocation :  
01/09/2021

Date de l'affichage :

**16 SEP. 2021**

**SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, Robert VILLARD Adjoint, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Katerina CHAPMAN, Dominique SCALMANA, MOUTOT Mickaël, VALTON Emilie, GERRA Dominique, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés** : PETITE Anne-Laure (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Madame Déborah GLEYZE (procuration à Madame Danielle RAVIER), Madame Christelle BOUVIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Robert VILLARD

**OBJET : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE MULTIACCUEIL AVEC LES COMMUNES ENVIRONNANTES POUR LA PÉRIODE 2022-2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que lors de la construction de l'Espace petite enfance du Colombier, la commune avait proposé aux communes environnantes des places moyennant une participation de fonctionnement, la partie investissement étant entièrement prise en charge par la commune de Culoz. C'est ainsi que l'établissement, dès le départ, a été pensé pour accueillir à terme 36 places (32 ouvertes à ce jour).

Les communes favorables à ce projet ont signé avec Culoz des conventions successives d'une durée de 4 ans fixant le nombre d'heures qu'elles souhaitaient réserver.

Les dernières conventions signées pour la période 2018 - 2021 arrivant à échéance le 31/12/2021, la commune de Culoz a souhaité, dans le cadre de leur reconduction, inviter l'ensemble des communes du bassin d'emploi, afin de mener conjointement une politique cohérente en faveur de la petite enfance, transcendant les limites administratives, afin de permettre aux familles d'un même bassin de bénéficier d'un service de garde collective de qualité.

Plusieurs communes ont répondu à une réunion d'information, à savoir Lavours, Ceyzérieu, Béon, Angletfort. D'autres communes sont en cours de réflexion.

Ainsi, il convient de valider la reconduction de ces conventions pour une nouvelle période de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025. Le système de réservation d'un pack d'heures quadriennal est reconduit. Cela permet de faciliter les attributions par l'équipe encadrante du multi-accueil.

Pour rappel, les communes remboursent à la commune de Culoz 2,40 € / heure pendant toute la durée de la convention pour les places classiques comprenant le versement du contrat enfance de la Commune de Culoz.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,**

**DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Franck ANDRE MASSE

